

Déclaration de Djibo Bakary sur le projet de Communauté française (Niamey, 18 juillet 1958)

Légende: Dans une déclaration faite le 18 juillet 1958 à l'Agence France Presse (AFP), Djibo Bakary, vice-président du Conseil de gouvernement du Niger et secrétaire général du Parti du regroupement africain (PRA) se montre très critique envers le projet gaullien de remplacer l'Union française par la Communauté française.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_djibo_bakary_sur_le_projet_de_communaut e_francaise_niamey_18_juillet_1958-fr-232a4619-789e-43bb-b42e-30ce9a7935b1.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_djibo_bakary_sur_le_projet_de_communaut_e_francaise_niamey_18_juillet_1958-fr-232a4619-789e-43bb-b42e-30ce9a7935b1.html)



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE
FRANÇAISE

TERRITOIRE DU NIGER

N° 263 /CAB/Cf.2.

OBJET

*M. le Ministre
Dakar
AD*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

NIAMEY, LE 19 JUIL 1958 19

Quen SE
LE CHEF DU TERRITOIRE DU NIGER
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

CONFIDENTIEL

A Monsieur le MINISTRE de la FRANCE
d'OUTRE-MER
27, Rue Oudinot - PARIS 7ème

- Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE de la
REPUBLIQUE EN A.O.F.

DAKAR

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SERVICE DU GOUVERNEUR
24 JUIL 1958
N° 8504

23 JUIL 1958

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint à titre d'information le texte d'une déclaration faite par Monsieur DJIBO BAKARY, Vice-Président du Conseil de Gouvernement et Secrétaire Général du P.R.A. au correspondant de l'Agence France Presse et publiée ce jour dans le bulletin local édité par l'A.F.P. à NIAMEY.

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ARRIVÉE
25 JUIL 1958
DIRECTION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
N° 8229

Pour le Chef de Territoire
en congé
Le Secrétaire Général,

A. BERNIER.
[Signature]

EXTRAIT DU BULLETIN D'INFORMATION DE L'AGENCE
FRANCE PRESSE du 18 JUILLET 1958

Contrairement à ce qu'a écrit le Monde du 15 Juillet, l'adresse du Général de Gaulle aux populations d'Outre-Mer, n'a pas suscité que des réactions favorables en Afrique Noire, a déclaré au correspondant de l'A.F.P. au cours d'une interview, M. DJIBO BAKARY, Secrétaire Général du P.R.A., Vice-Président du Conseil de Gouvernement, qui a poursuivi :

" En effet, si en se prononçant pour un Ensemble Fédéral, le Général semble avoir été plus loin que les précédents Gouvernements Français, il convient d'indiquer que la jeune génération africaine, sur laquelle devrait s'appuyer toute politique soucieuse de l'avenir, n'accepte pas de gaîté de coeur, la formule fédérale qu'elle considère comme teintée d'esprit impérialiste.

" D'autre part, le Journal "Le Monde", dans un article paru le 13 Juillet dernier, indique que notre camarade SENGHOR, et le Président du R.D.A. Mr HOUPHOUET, étaient "tombés d'accord sur une position moyenne : la mise en place d'exécutifs fédéraux à Dakar et à Brazzaville étant écartée, les Territoires pourront se regrouper comme bon leur semble". Le journal ajoute que cette formule a, semble-t-il, l'agrément du Général de Gaulle. Or, Monsieur HOUPHOUET est précisément membre du Gouvernement de Gaulle, ce qui m'incite à croire que c'est bien là la position du Gouvernement actuel.

" Je dois indiquer que la majorité des Africains n'accepteront jamais un nouveau morcellement de leur pays sous prétexte de regroupement ultérieur. Nous ne comprenons pas que l'on veuille détruire des entités constituées pour en créer de nouvelles et nous considérons une telle formule comme aussi inopérante que l'idée consistant à vouloir "territorialiser" la France Métropolitaine et l'Algérie.

" Je ne crains pas de dire, non plus, qu'au sein du P.R.A., comme au sein de tout parti démocratique, il existe au moins deux tendances. Si donc Mr SENGHOR est favorable à la formule fédérale, cela ne signifie guère que le P.R.A. l'adoptera à son congrès de Cotonou.

" Il doit être bien entendu que seule la reconnaissance de notre droit à l'auto-détermination emportera l'adhésion de l'ensemble de notre Parti, parce que nous ne voulons plus de charte octroyée quelle que soit sa valeur. Nous estimons que l'Afrique doit dire son mot, que personne n'a le droit de disposer d'elle pour procéder à de nouveaux regroupements selon la commodité de quelques leaders qui, tout en prétendant être pour les grands ensembles dans le monde, ont peur des grands ensembles africains au sein desquels ils ne sont pas sûrs de pouvoir dominer.

.../...

" Concernant l'Algérie, nous nous posons la question de savoir pour quelle raison elle aurait une "place de choix" au sein de la nouvelle constitution que l'on veut élaborer. Nous aurions préféré que l'on reconnaisse clairement la personnalité de l'Algérie car les slogans n'empêcheront pas ce Pays de se constituer en une Nation qui n'aura aucun intérêt à rompre tous les liens avec la France métropolitaine. Cette Algérie pourrait constituer avec le Maroc et la Tunisie, la Fédération Nord-Africaine qui pourrait entrer au sein de l'Union Confédérale, des peuples que nous souhaitons.

" On nous objectera peut être que la Tunisie et le Maroc étant tous deux indépendants, on ne saurait présager de leur position. Mais ces deux pays ont déjà répondu à Tanger. Si l'on considère qu'il faut éviter l'inclusion d'états indépendants dans la formule DE GAULLE, alors que l'on nous dise tout de suite que nous sommes condamnés à rester éternellement de "grands enfants" mais qu'on ne vienne pas nous demander notre approbation.

" Si nous sommes et demeurons pour une Union Confédérale qui garantit pour chacun son droit à l'indépendance, c'est parce que cette formule est seule susceptible de satisfaire les aspirations africaines et de sauvegarder leur personnalité.

"Concernant plus particulièrement le Territoire du Niger, je déclare qu'il est temps que l'on pense à sa situation particulière, caractérisée par une frontière de plus de 1.500 Kms avec la Nigéria qui accèdera à l'indépendance au plus tard en 1960. Croit-on vraiment que le peuple nigérien qui a tant de liens communs avec les populations de la Nigéria et dont le développement économique est conditionné par ses rapports avec le nouvel Etat africain, puisse rester indifférent vis-à-vis de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière ?

" Le Gouvernement Français vient d'annuler, sans aucune consultation préalable, les dispositions qui avaient été prises pour nous exonérer des frais de transit de 20% du décret GAILLARD. Cela aura une répercussion grave pour notre économie et c'est vraiment regrettable que l'on continue le jeu qui consiste à oublier les hommes d'Afrique lorsqu'on prend des décisions qui les touchent directement.

" Le Niger saura, le moment venu, prendre toute disposition qu'il jugera favorable à son développement normal et aux intérêts de sa population".
